

Vos questions / nos réponses

## Besoin d'aide

Par [Ausecours](#) Postée le 05/02/2025 04:35

Bonjour je suis Maman d'un garçon de 23 ans qui depuis quelques temps s'est mis au pari en ligne au début c était 2 euros 5 euros et le jour où il a eu son salaire les sommes ont augmenté. Il dépense au moins 600 euros en paris en ligne par moi voir 800 et quand le 3 du mois il n a plus d argent il m inventé des mensonges pour avoir de l argent. Je ne veux pas qu'il est des problème avec sa banque alors je prête et quand il est payé il a toujours une bonne excuse pour ne pas tout me rembourser en une fois ... On en parle il me dit qu'il est addict qu'il s'est bloqué mais c'est pas vrai il me dit qu'il voudrait qu'on l aide mais il ne fait aucune démarche je pense qu'il dit ça pour me faire plaisir et m amadouer car il sent que ses finances vont être compliqué ce mois ci. Que dois je faire l aider ? Comment l aider pour l essentiel l essence pour bosser ses repas .... ou ne plus rien lui donner sachant que toute les dépenses courante sont prises en charge par moi voiture assurance téléphone.... J'ai besoin d aide Merci

---

**Mise en ligne le 06/02/2025**

Bonjour,

Si votre fils estime être en difficulté dans sa pratique des paris en ligne et qu'il souhaite se faire aider, vous pourriez lui suggérer de se rapprocher d'un centre d'addictologie. Il pourrait y être reçu dans le cadre des « Consultations Jeunes Consommateurs » puisqu'il a moins de 25 ans. Nous vous joignons un contact en bas de message. Ces consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Nous entendons et comprenons que vous-même puissiez ressentir le besoin d'être conseillée dans cette situation. Ces dispositifs reçoivent également les parents, ce pourrait être un moyen pour vous d'être aidée à aider votre fils. Le sujet de l'aide financière, à apporter ou non, pourrait tout à fait être travaillé dans ce cadre. Il est plutôt admis que le fait de prêter ou avancer de l'argent n'est pas une aide mais au contraire alimente la pratique les jeux.

S'agissant des possibilités de se faire « bloquer » des sites de jeux, il existe deux types de mesures : les auto-exclusions et l'interdiction volontaire. Vous trouverez ci-dessous des informations à ce sujet. Dans les deux cas, ces démarches doivent être initiées par le joueur lui-même. Il lui serait possible également, auprès de sa banque, de demander à mettre en place un plafond des dépenses ou une annulation des prélèvements automatiques au profit des sites de jeux.

Si besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv**

---

### **CSAPA du centre hospitalier d'Arras**

4 Rue Auguste Dumand  
Espace Dumant  
**62000 ARRAS**

**Tél :** 03 21 21 10 51

**Site web :** [www.gh-artoisternois.fr/offre-de-soin/addictologie/](http://www.gh-artoisternois.fr/offre-de-soin/addictologie/)

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

**Substitution :** Délivrance méthadone du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

**Consultat° jeunes consommateurs :** aux horaires du CSAPA le mercredi toute la journée

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- ["L'interdiction volontaire de jeux"](#)
- ["Les auto-exclusions"](#)